



NOTE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

(ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES)

Budget lotissement

Compte administratif 2019

Introduction

En préambule il est précisé que le budget lotissement a été adopté le 19 septembre 2019 (délibération n° 57/19) afin de retracer l'intégralité des dépenses et des recettes de l'opération d'aménagement du lotissement « Les Verchères ».

Le budget est soumis à la TVA. Les montants indiqués ci-après sont donc des montants hors taxes.

En 2019, le budget lotissement a dégagé 34 679,16 € de recettes pour 69 358,32 € de dépenses. Son exécution se présente ainsi, tous mouvements confondus :

	Dépenses	Recettes	Reprise résultats antérieurs	Résultat / solde
Fontionnement (total)	34 679,16 €	34 679,16 €		0,00 €
Investissement (total)	34 679,16 €	0,00 €		-34 679,16 €
Total du budget lotissement	69 358,32 €	34 679,16 €		-34 679,16 €

1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 34 679,16 €.

	Crédits ouverts	Crédits employés	Pourcentage de réalisation
Charges à caractère général (chap. 011)	37 000,00 €	34 679,16 €	93,73%
Total gestion des services	37 000,00 €	34 679,16 €	93,73%
Charges financières (chap. 66)	0,00 €	0,00 €	
Charges exceptionnelles (chap. 67)	0,00 €	0,00 €	
TOTAL DEPENSES REELLES	37 000,00 €	34 679,16 €	93,73%

Pour 2019, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement s'élève à 93.73%.

Les dépenses de fonctionnement sont composées exclusivement de charges à caractère général, c'est-à-dire des dépenses liées aux études préalables nécessaires à l'aménagement du lotissement.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 34 679,16 €. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre.

Nous pouvons retrouver un montant similaire en dépenses d'investissement.

3. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 34 679,16 €. Il s'agit uniquement d'opérations d'ordre

4. Les recettes d'investissement

Aucun titre de recette n'a été émis sur l'exercice budgétaire 2019.